
Résumé du discours de la députation de la commune de Mont-Rouge qui témoigne de son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours de la députation de la commune de Mont-Rouge qui témoigne de son dévouement à la Convention, en annexe de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 55;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20211_t1_0055_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

pour être soutenu dans le sentier de la révolution. J'ai déjà pris quelques mesures pour lui en procurer; mais comme j'ai présenté au Comité de salut public le tableau de ses besoins en subsistances j'ai cru pouvoir le rassurer à cet égard pour l'avenir.

Il s'en faut de beaucoup que je puisse vous parler aussi avantagement du département du Haut-Rhin. L'esprit n'y vaut absolument rien. Le fanatisme y entretient une fermentation inquiétante, et l'aveugle cupidité, surtout des citoyens de la campagne a jeté nos assignats dans un discrédit tel, qu'on ne peut rien avoir de ces derniers qu'avec du numéraire. J'ai néanmoins trouvé dans la Société populaire et dans les autorités constituées de Colmar un foyer de patriotisme sur lequel je compte beaucoup pour faire exécuter les arrêtés que j'ai pris et ceux que je dois prendre pour forcer les habitants du Haut-Rhin à marcher sur la ligne révolutionnaire et à se soumettre à la loi.

Au reste, Citoyens collègues, vous pouvez compter sur mon zèle à remplir de la manière la plus utile l'importante mission dont je suis chargé. S. et F. ».

FOUSSEDOIRE.

Renvoyé au Comité de salut public (1).

98

[Le distr. de Marseille, à la Conv.; Marseille, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Vous trouverez ci-joint une expédition de la délibération que nous avons prise le 5 du présent mois sur une pétition qui nous avait été adressée pour la généralité des citoyens de la section 11 de la commune de Marseille. Ils y manifestent leur désir que l'église de la paroisse de St-Dominique soit érigée en un temple de la Raison, pour y prêcher ses maximes et ses loix, y éclairer l'esprit public, détruire les préjugés de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances et leur inspirer l'amour des loix et de la République.

Nous n'avons pu qu'applaudir au zèle des pétitionnaires; nous vous prions de prendre leur demande en considération, parce que nous pensons qu'un semblable établissement ne pourroit que contribuer à l'affermissement de la République; mais c'est à vous, Citoyens représentans, qu'il appartient de prononcer. S. et F. ».

VENTURE, BLANC, ARNAUD, BOSQ, BOUSQUET, VERNET.

[Extrait des reg. du distr. Séance du 5 vent. II].

Il a été fait lecture d'une pétition adressée à l'administration par la généralité des habitans de l'arrondissement n^o 11, dont suit la teneur :

(1) Mention marginale datée du 1^{er} germ., et signée : P.L. Ath. VEAU.

(2) D XXXVIII, I, 10.

« Aux administrateurs du district,

La Liberté inspire les lumières, les lumières atterrent le fanatisme. Les hommes dégagés de tous les préjugés, ne reconnaissent pour la plus sainte religion que la religion naturelle. C'est sur les débris du fanatisme expiré, que les Républicains soussignés, désireroient ériger la paroisse St-Dominique, en un temple de la Raison, pour y prêcher ses maximes, ses loix qui sont naturelles; pour y éclairer l'esprit public, et détruisant par là tous les prestiges de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances, leur inspirer l'amour des loix et de la République. Voilà la religion des Français; c'est celle que nous professons. Veuillez, administrateurs peser dans votre sagesse, si vous pouvez faire droit à notre demande.

L'or et l'argent de cette église est utile à la patrie; nous lui en faisons hommage. Veuillez administrateurs, les faire enlever. Nous secondons vos opérations, et les fanatiques apprendront que ni l'or ni l'argent ne furent point la parure de celui qui fonda leur religion. Nous espérons que vous voudrez bien faire part à la Convention nationale de notre dévouement à la chose publique, de notre obéissance à ses loix et de notre désir à prévoir tout ce qui pourra consolider la Liberté, l'Egalité et établir le siècle de la saine raison.

Le 1^{er} ventôse; à Marseille, l'an II de la République française une et indivisible.

Suivent 139 signatures après lesquelles on lit : plus un nombre de citoyens de l'arrondissement n^o 11 qui n'ont sçu signer, ont déclaré la dite pétition être conforme à ses sentiments.

Suivent dix signatures.

Sur quoi l'administration, applaudissant au zèle vraiment républicain des pétitionnaires a unanimement délibéré d'adresser à la Convention nationale et au représentant du peuple, Maignet, une copie certifiée du présent, avec prière de prendre en grande considération une demande qui tend à l'affermissement de la République une et indivisible, qui nous annonce l'éclatant triomphe de la Raison sur les débris du fanatisme.

P.c.c. : MICHEL.

Renvoyé au Comité d'instruction publique (1).

99

La commune de Mont-Rouge est admise dans le sein de la Convention. Ses officiers municipaux se placent à la barre, un citoyen prend la parole. Après avoir exprimé la plus vive indignation, et appelé la mort sur tous les traitres, il dit : On a osé menacer la Convention ! Citoyens législateurs, il nous reste à peu près 500 bras. Nous venons vous les offrir en vous invitant à rester à votre poste (2).

(1) Mention marginale datée du 1^{er} germ., et signée : LEYRIS.

(2) Débats, n^o 548, p. 1. Mention dans *Mess. soir*, n^o 581.